

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Nouvelle-demande-d-audience-du-collectif-Rased>



école & société

Nouvelle demande d'audience du collectif Rased

- Éducation - L'école -

Date de mise en ligne : lundi 31 janvier 2022

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

L'attention portée aux élèves en grande difficulté est plus que jamais cruciale en cette période de crise. Sans réponse à sa demande du 3 décembre dernier et après la publication du rapport de l'IGÉSR [L'organisation, le fonctionnement et l'évaluation des effets des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté](#) le Collectif Rased, auquel appartient le SE-Unsa, a adressé une nouvelle sollicitation pour être reçu par le ministère.

Il est essentiel, en cette période difficile, que le ministère reçoive les associations professionnelles et les syndicats réunis au sein du collectif pour évaluer la situation et les moyens à mettre en oeuvre.

Le collectif rappelle que les enseignant-es spécialisé-es des Rased ne sont pas des remplaçant-es, même et surtout en période de crise sanitaire aiguë. Les élèves en difficulté ont besoin que leurs prises en charge soient assurées ! Si vous êtes concerné-e par ce genre de demande, saisissez votre [section locale du SE-Unsa](#).

[Lire le courrier adressé au ministre](#)
[\(cliquez pour agrandir\)](#)



Communiqué de presse

Les enseignants spécialisés de RASÉD ne sont pas des remplaçants !

Des enseignant-e-s spécialisé-e-s nous alertent au sujet de demandes parfois pressantes et injonctives pour qu'ils et elles assurent le remplacement des absences d'enseignant-e-s de classes, liées au COVID.

Nos organisations syndicales, associations professionnelles et de parents d'élèves affirment de nouveau que ces demandes sont illégitimes.

Malgré les alertes récurrentes depuis 2 ans, le ministère ne met pas les moyens nécessaires pour abonder les brigades de remplacement.

La situation « exceptionnelle » liée à la crise sanitaire, mise en avant pour justifier ces injonctions de remplacement, n'est pas « entendable ». C'est une porte ouverte à des décisions arbitraires, fluctuantes et souvent guidées par la résolution de besoins immédiats générés par des déficits de moyens. Une porte ouverte pour la deuxième fois, qui risquerait de ne pas se refermer.

Les missions des enseignant-e-s spécialisé-e-s, notamment de celles et ceux qui interviennent en RASÉD, sont définies par une circulaire spécifique et ne peuvent donc être modifiées au gré des besoins de remplacement.

Mais, au-delà de ce principe réglementaire, maintenir une telle demande revient à mépriser une nouvelle fois le travail de ces enseignant-e-s spécialisé-e-s et les besoins des élèves les plus fragiles.

C'est pourquoi le Collectif national RASÉD demande au ministère de faire cesser ces demandes injonctives qui privent les élèves et les équipes des aides et des prises en charge dont ils ont besoin. Nous appelons les collègues à contacter les organisations syndicales de leur département pour résister à ces demandes remettant en cause leurs missions.

Paris, le 26 janvier 2022

Associations Nationales des psychologues de l'Éducation nationale (ANPEN) Syndicat national de l'inspection d'Éducation (SINIEP)
Fédération nationale des associations de Maitres-e-s (FNAM) Syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale (SINIEP-NM)
Fédération nationale des associations de Maitres-e-s (FNAM) Syndicat national enseignants-chercheurs et professeurs (SINIEP-EN)
Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) Syndicat des enseignants NE UNSA
Association des parents de enfants en difficulté (APED) Confédération générale de l'Éducation (CGE) (désormais)
Syndicat général de l'Éducation nationale (SGEN-CFDT) Syndicat Unitaire Enseignant-Éducateur (SUEE-Solidarité)

> > Lire sur le même sujet : [Rased : un rapport pour rien ?](#)